

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 19 octobre 2023	
Nom de l'établissement La Boussole II		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	06 nov. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe qu'un nouveau membre du personnel n'est pas titulaire d'un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardio respiratoire. L'employé est inscrit à une formation de premier soins le 4 et 5 novembre, 2023. Entre-temps l'employé ne doit pas être seul avec un groupe d'enfant.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	02 nov. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe qu'un diplôme d'un nouveau membre du personnel a été obtenu avant 2001, mais que celui-ci n'a pas complété le cours de 30 heures du Curriculum éducatif-Services de garde francophone du Nouveau-Brunswick. L'exploitant doit s'assurer que les diplômés d'un programme reconnu en EPE au Nouveau-Brunswick avant 2009 complète le cours de 30 heures du Curriculum éducatif-Services de garde francophones du Nouveau-Brunswick qui est spécifique au curriculum francophone.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 juil. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que la planification des activités quotidiennes est absente à partir du 17 octobre 2023 dans une des deux classes. L'exploitant doit s'assurer que la programmation est délibérément planifiée.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	11 juil. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les enfants jouer dehors. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	16 août 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que les matelas de sieste sont entreposés dans des sacs de plastique afin d'éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste. La lacune est maintenant conforme.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	11 juil. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, la cuisine est occupée par deux éducatrices, celles-ci avisent l'inspectrice que la porte de la cuisine est toujours verrouillée lorsqu'elle n'est pas occupée. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	11 juil. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que les produits toxiques sont rangés sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	11 juil. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que les médicaments sont rangés sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	13 juil. 2023	19 oct. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que 8 sur 8 boîtes à dîner vérifiées sont identifiées avec le nom de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

#### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe la collation, les jeux libres à l'extérieur et une activité dirigé d'épingler le chapeau sur la sorcière.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par  
Kyleigh Roy

Le 19 octobre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Rachel Johnson Gaudet

Le 19 octobre 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date